



# La Soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 322

17 mars 2010



## Les nouvelles courent

### Le mémoire prébudgétaire du Collectif en ligne

Le mémoire du Collectif dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2010-2011 est maintenant disponible sur son site. Intitulé *Réparer les finances publiques pour lutter contre la pauvreté*, il présente des voies d'action nécessaires pour lutter efficacement contre la pauvreté au Québec. Il rappelle au ministre des Finances sa responsabilité dans cette lutte. Il soutient que le budget du Québec doit faire passer l'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population avant l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche et il avance des propositions à cet égard. À lire!



Collectif pour un Québec sans pauvreté

Réparer les finances publiques pour lutter contre la pauvreté

Mémoire prébudgétaire 2010-2011

Mars 2010

## TROP de bonnes raisons...

Le Collectif poursuit énergiquement ses actions pour obtenir un vrai plan gouvernemental de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Nous avons dit haut et fort, durant les consultations ministérielles de l'automne, ce que nous voulons y trouver. Voilà que nous nous adressons maintenant à touTEs les députéEs de l'Assemblée nationale pour leur donner encore plus de bonnes raisons de faire leurs devoirs dans la lutte à la pauvreté.

Dans la foulée du dépôt de **MISSION COLLECTIVE** le 14 mai, nous interpellons l'ensemble des éluEs. En effet, même si c'est le gouvernement qui doit préparer le plan de lutte, il appartient à toute l'Assemblée de veiller à ce que les lois qu'elle a votées soient respectées. Malgré ce que des économistes et politicienNEs « lucides et savants » prétendent, ce n'est pas le temps de repousser à plus tard le combat contre la pauvreté sous prétexte de crise économique et de déficit appréhendé dans les finances publiques. Au contraire.

### Des voix convergentes

Partout, au Québec, au Canada, dans les institutions internationales, des voix s'élèvent pour montrer que la lutte à la pauvreté fait partie des solutions à la crise, que la société n'a pas les moyens de se priver de tant de ses membres, qu'il en coûte plus cher de tolérer la pauvreté que d'investir pour l'éliminer.

Cette convergence des voix, nous la démontrons dans un nouveau document intitulé *Éliminer la pauvreté. Trop de bonnes raisons... pour ne pas le faire*. De la Conférence des éluEs de Montréal à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des acteurs sociaux majeurs, dans tous les domaines, s'entendent pour



mettre la lutte à la pauvreté au premier plan des priorités politiques.

Les droits humains, le réalisme économique, le bon sens politique et l'opinion publique convergent vers la lutte aux inégalités et le juste partage des richesses collectives. Les trois revendications de **MISSION COLLECTIVE**, portées par les 100 000 signatures de la pétition, et les mesures urgentes, ramenées notamment dans les consultations sur le plan d'action, trouvent des échos très clairs dans ces organisations.

### Une action auprès des éluEs

Aussi faut-il faire sentir aux députéEs la force de ces appuis à nos (suite en page 2)



(suite de la page 1)

propres propositions. Dans la semaine du 22 mars, nous remettrons notre nouveau document à touTEs les membres de l'Assemblée nationale, en commençant par quatre ministres plus particulièrement responsables des décisions gouvernementales dans la lutte à la pauvreté :

à Sherbrooke, Jean Charest, premier ministre; à Montréal, Raymond Bachand, ministre des Finances, et Lise Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux; à Québec, Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail, responsable de l'application de la Loi 112.

**Députés, faites vos devoirs, tout le Québec vous surveille!**

**Si vous voulez participer à des visites de ministres ou de députés dans les régions, contactez les collectifs régionaux dont les adresses apparaissent sur notre site. Par ailleurs, le nouveau document du Collectif sera disponible sur le site dès lundi prochain.**

## **Cinquième publication du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

# **Un avis synthèse**

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a fait paraître, au début février, un document dans lequel il reprend les recommandations formulées précédemment dans ses avis au gouvernement. L'objectif visé par le Comité est double : 1) mobiliser les décideurEs politiques et la population dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et 2) orienter l'élaboration du prochain plan d'action gouvernemental.

### **La priorité des priorités**

Selon le Comité consultatif, améliorer le revenu disponible des personnes, et plus spécialement celui des prestataires de l'aide sociale vivant seulEs, pour leur permettre de satisfaire leurs besoins de base : telle devrait être la grande priorité du gouvernement en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Comité affirme : « Privées des ressources et des moyens permettant de satisfaire leurs besoins de base, les personnes demeurent en situation de survie, dans un état de déficit humain qui compromet leurs capacités d'acquérir et de maintenir leur autonomie ou de s'intégrer à la société et d'y participer » (p. 19).

Le Comité consultatif recommande la mise en place d'un revenu minimal garanti, indexé annuellement. Ce soutien permettrait aux

personnes d'atteindre, dans un premier temps, 80 % de la Mesure du panier de consommation (MPC). Ici, c'est ni plus ni moins la fin des catégories à l'aide sociale qui est proposée. Seul hic : 80 % de la MPC selon le Collectif, ce n'est pas assez, même pour le minimum.

### **Le problème de l'incitation au travail**

Le Comité consultatif est catégorique : « Le problème de l'incitation au travail n'est pas d'abord causé par une trop grande générosité de l'aide sociale, mais par une insuffisance des gains associés à l'occupation d'un emploi » (p. 21). Pour le prouver, il prend l'exemple des familles monoparentales prestataires de l'aide sociale : celles-ci ont connu un accroissement de leurs revenus au cours des dernières années et pourtant, elles ont davantage quitté l'aide sociale que les autres types de ménage.

Le Comité consultatif constate que la plupart des personnes seules qui arrivent à l'aide sociale la quittent en moins d'un an. Par contre, passé cette période, il devient de plus en plus difficile pour elles d'en sortir. Beaucoup de personnes reconnues comme ayant des contraintes sévères à l'emploi le sont devenues alors qu'elles recevaient de l'aide sociale. Selon le Comité, cela démontre « combien demeurer

longtemps dépendant de l'État finit par détériorer la santé » (p. 22). Pour le Collectif, ce n'est pas le lien de dépendance à l'État qui crée une telle situation, mais bien les montants insuffisants qu'on accorde aux prestataires de l'aide sociale.

Le Comité consultatif propose un régime de soutien du revenu intégré qui prendrait la forme de crédits d'impôt remboursables versés à tous les mois avec la prestation d'aide sociale, comme c'est le cas avec le remboursement de la TVQ. Ce régime procurerait aux prestataires de l'aide sociale qui travaillent une amélioration nette de leur revenu disponible.

### **Des logements abordables et assurés**

Il est nécessaire, dit le Comité consultatif, de maintenir un parc locatif abordable afin que les personnes aient la possibilité d'avoir un logement décent à prix raisonnable. Le gouvernement doit donc continuer à développer le logement social. Le Comité recommande par ailleurs de créer un fonds d'indemnisation pour couvrir, en cas de sinistre, les pertes des personnes en situation de pauvreté. Cette recommandation a trouvé un certain écho dans les médias.

## La mobilité : un droit

Pour le Comité, l'accessibilité et la disponibilité du transport sont essentielles à l'inclusion des personnes. C'est pourquoi il recommande de modifier la Loi 112, pour y énoncer clairement que la mobilité est un droit.

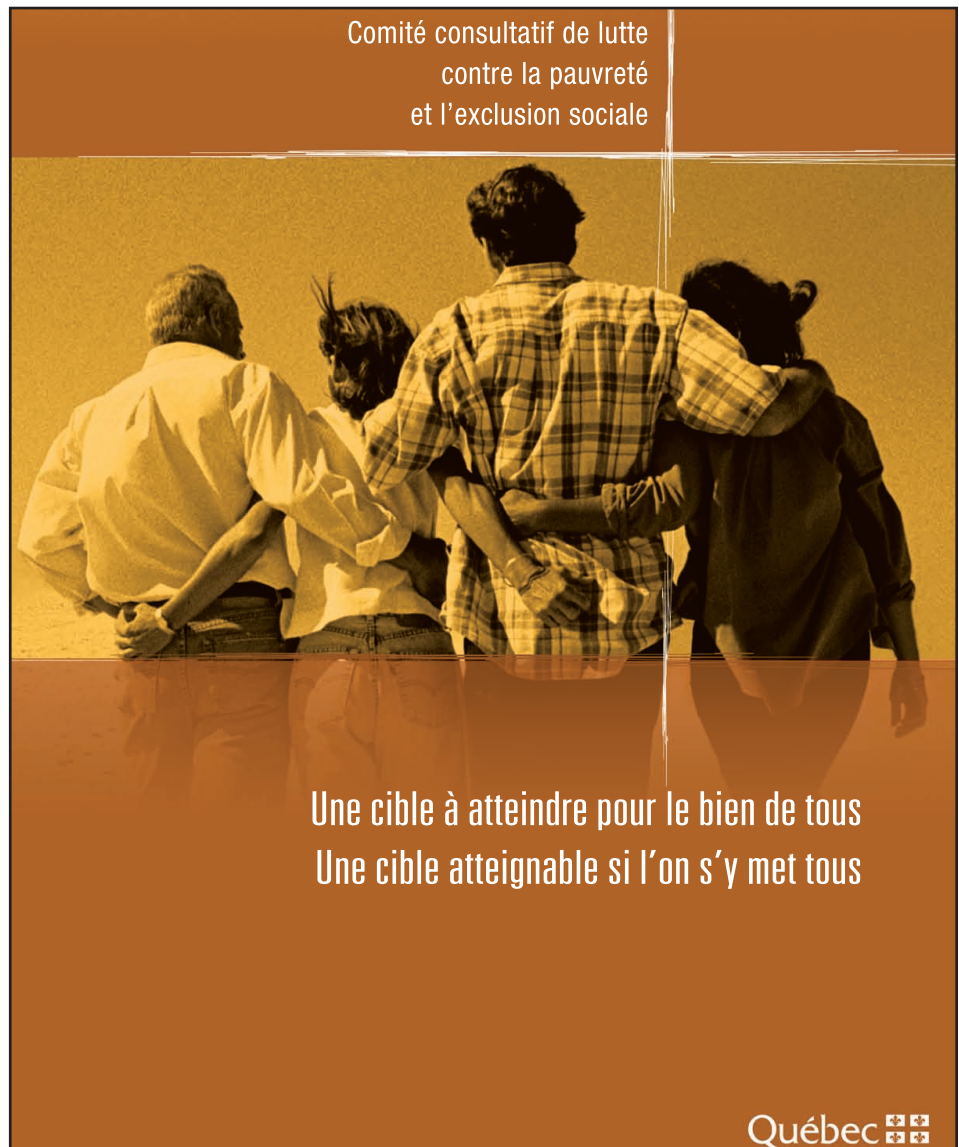
Concernant l'accessibilité, le Comité consultatif propose de réduire de moitié, sur 10 ans, le coût du transport en commun pour l'ensemble des usagers. Les bas tarifs augmenteraient le nombre d'utilisateurEs du transport en commun, et réduiraient les émissions de gaz à effet de serre. Concernant la disponibilité, il propose d'élargir le financement disponible pour soutenir le développement du transport collectif dans les milieux où il n'y en a pas.

## Pour des services publics continus et complémentaires

Le Comité consultatif estime qu'il faut repenser la façon d'organiser, de coordonner et de donner les services publics. Cela passe d'abord par plus d'investissements en prévention. Les institutions comme les centres jeunesse, les centres hospitaliers et psychiatriques, etc. devraient être tenues responsables et imputables par rapport aux mesures d'accompagnement et de transition qu'elles offrent à leurs bénéficiaires. Cela passe également par le développement d'une approche globale centrée sur les personnes; d'une approche qui met en œuvre des services continus et complémentaires. Le Comité consultatif rappelle l'importance de travailler AVEC les personnes dans l'élaboration, l'application et l'évaluation des mesures qui les concernent.

## Vers un développement local intégré

Pour le Comité consultatif, le développement local intégré (aussi appelé approche territoriale intégrée ou ATI) ne doit pas être vu comme un moyen pour l'État d'échapper à ses responsabilités. Il s'agit plutôt d'une approche efficace pour concrétiser plusieurs principes de la Loi 112 et de la loi sur le développement



Une cible à atteindre pour le bien de tous  
Une cible atteignable si l'on s'y met tous

Québec

durable : vision à long terme, participation citoyenne, caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement, réduction des inégalités, etc. Cette approche, dit le Comité, devrait être davantage soutenue là où la pauvreté est particulièrement criante. Son objectif ne doit pas consister à préciser des normes, mais à veiller aux processus favorisant les résultats recherchés ainsi que l'empowerment des personnes et des collectivités. En mettant de l'avant cette approche, le Comité consultatif cherche à sortir la lutte à la pauvreté de la culture technocratique de l'administration publique, qu'il juge inefficace.

## Favoriser le changement

En inscrivant clairement ses recommandations dans la Loi 112, le Comité consultatif rappelle au gouvernement quelles sont ses obligations, même dans un contexte économique et budgétaire difficile. En faisant de la lutte à la pauvreté une condition essentielle à la cohésion sociale et à la relance économique, un élément déterminant du développement durable, de la réduction de certains coûts (santé, aide sociale, etc.) et de l'activité économique, il lui fournit même des arguments pour favoriser l'adhésion de la population aux changements sociaux suggérés. Le gouvernement saura-t-il en faire bon usage? Son deuxième plan d'action nous le dira bien assez tôt.



**Collectif pour un Québec sans pauvreté**

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)